

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA POLICE NATIONALE



MINISTÈRE
DE
L'INTÉRIEUR

CHAIRE DE SÉCURITÉ GLOBALE

ANTICIPER ET AGIR



École Nationale Supérieure de la Police (ENSP)

L'ENSP est un établissement public administratif chargé, depuis le 1er janvier 2013, d'une mission d'enseignement supérieur et de recherche (Articles art. R. 413-1 et suivants du code de la sécurité intérieure). Elle assure la formation des fonctionnaires du corps de conception et de direction (commissaires de police) et du corps de commandement (officiers de police) de la police nationale.

Elle participe à la formation continue des fonctionnaires des autres corps de la police nationale ou de toute autre catégorie d'agents d'organismes publics ou privés intervenant dans le domaine de la sécurité. Son rayonnement international lui offre l'opportunité d'accueillir chaque année des stagiaires et des cadres de police étrangers.

Reconnue pour son expertise, l'ENSP réalise et diffuse des études et des recherches dans le domaine de la sécurité. Elle développe dans ses champs de compétence des actions de coopération avec des institutions d'enseignement et de recherche françaises ou étrangères.

Elle assure aussi des missions d'expertise et de formation pour les cadres de sécurité des polices étrangères en partenariat avec des organismes internationaux (INTERPOL/CEPOL/FRONTEX...) et participe au Réseau des Écoles du Service Public.



De la réflexion à l'action

Sur la base d'un triptyque complémentaire, l'ENSP, l'Université Jean Moulin Lyon 3 (www.univ-lyon3.fr) et l'Université de technologie de Troyes (www.utt.fr), nous souhaitons unir nos savoirs, nos compétences, nos expertises pour assurer une sécurité globale.

Centre de Recherche de l'ENSP

Le Conseil scientifique de l'ENSP, placé auprès de son directeur, est présidé par Mme Catherine BRÉCHIGNAC, Secrétaire perpétuel honoraire de l'Académie des Sciences, Ambassadrice déléguée à la science, la technologie et l'innovation. Il est composé de représentants d'établissements ou d'administrations impliqués dans la recherche en matière de sécurité ou de gouvernance de services de police et de personnalités sollicitées pour leurs compétences. En favorisant l'interdisciplinarité, le Conseil scientifique de l'ENSP souhaite répondre aux attentes des policiers et du citoyen en valorisant la recherche opérationnelle que l'on pourrait également qualifier de « recherche-action ».

Via son Centre de recherche dirigé par le Professeur Patrick LACLÉMENCE, l'ENSP pilote des projets de recherche à vocation opérationnelle pour le compte des directions d'emploi de la police nationale. Un véritable partenariat relie aujourd'hui le monde universitaire et scientifique, le monde économique et industriel et les services du Ministère de l'Intérieur.

Nous vous invitons à rejoindre cette véritable dynamique d'initiatives et d'actions. Unissons-nous et agissons ensemble au bénéfice du citoyen pour une « sécurité durable » !

Le Centre de recherche souhaite créer une Chaire issue d'un partenariat privilégié entre l'ENSP et des entreprises.

Chaire de Sécurité Globale

Anticiper et Agir

Objectif

L'objectif général de la Chaire est de structurer un écosystème de recherche à finalité opérationnelle sur la sécurité globale. Il s'agit de construire un modèle pluridisciplinaire, souple et innovant face aux défis sécuritaires d'aujourd'hui et de demain.

Missions

- De **recherche** par la production de connaissances sur les phénomènes sociaux et sociétaux, l'évolution de la menace, les stratégies et technologies mobilisables.
- D'**enseignement supérieur et formation** par la diffusion des connaissances issues des travaux de recherche vers des dispositifs reconnus ou novateurs.
- De **valorisation** par le développement de partenariats, le transfert de connaissances et la communication (publications et colloques scientifiques, séminaires, ateliers de recherche, etc.).

Organisation et fonctionnement

- La coordination est assurée par les deux professeurs titulaires de la Chaire, Patrick LACLÉMENCE (UTT) et Xavier PIN (LYON 3).
- La Chaire est placée sous l'égide d'un **comité de pilotage** regroupant les 3 membres fondateurs (ENSP, Université de Technologie de Troyes, Université Jean Moulin - Lyon 3), un représentant des mécènes et les deux titulaires de la Chaire.
- Les axes de recherche sont définis au sein d'un **comité d'orientation scientifique et stratégique** associant les différents partenaires aux acteurs scientifiques et autres personnalités qualifiées. Consulté au moins une fois par an, cet organe formule des propositions ou recommandations sur les projets scientifiques ou pédagogiques de la Chaire. Il est aussi consulté sur le budget prévisionnel et l'adhésion de nouveaux membres.

Nos engagements



Valorisation de l'image de votre entreprise ainsi associée à un projet de recherche en lien avec un défi sociétal aux côtés d'une école (ENSP) et deux universités prestigieuses.



Visibilité au sein du milieu académique et du monde économique.



Accès prioritaire aux résultats des recherches et citation expresse, en qualité de partenaire, dans les publications et communications scientifiques en liens avec la Chaire.



Participation à la gouvernance de la Chaire en qualité de membre du comité d'orientation scientifique et stratégique (collège des mécènes).



Association du nom de votre entreprise à celui de l'ENSP sur les supports de communication de la Chaire.



Contacts privilégiés avec les équipes de chercheurs, les formateurs de l'ENSP et les élèves commissaires et officiers de police.



Invitation aux principaux événements de l'ENSP ainsi qu'aux colloques, séminaires et journées d'étude scientifique de la Chaire.

Financement

Le financement de la Chaire repose sur le principe du mécénat (loi du 23 juillet 1987).

Fondation de l'UTT

Pour assurer la gestion financière et fiscale de la Chaire, le Centre de recherche de l'ENSP s'est associé à la fondation de l'UTT. Personne morale de droit privé à but non lucratif (loi LRU du 11 août 2007), cette fondation partenariale garantit la transparence et la traçabilité des dons, notamment leur affectation au programme soutenu par le donateur. Ses comptes sont certifiés annuellement par un commissaire aux comptes.

Modalités de participation

Pour permettre à la Chaire de remplir ses objectifs, un montant minimum de participation de 20 000 € par an sur une durée de 5 ans est demandé aux entreprises partenaires (mécènes).

Organisation et fonctionnement

Dès réception du don par la Fondation de l'UTT, un reçu fiscal sera envoyé à l'adresse que vous nous aurez indiquée. Votre entreprise pourra le joindre à la déclaration fiscale de l'année en cours et bénéficier de certains avantages.

Les entreprises, assujetties à l'impôt sur le revenu ou à l'impôt sur les sociétés ayant effectué un versement au bénéfice d'une fondation partenariale, notamment, peuvent bénéficier d'une réduction d'impôt de 60% du montant des dons dans la limite de 5 pour 1 000 du chiffre d'affaires (CGI, article 238 bis).

À titre indicatif, si ces conditions sont réunies, le versement par votre entreprise de 100 000 € sur 5 ans conduira à une réduction d'impôts de 60 000 €. Le coût total net pour votre entreprise s'élèverait alors à 40 000 €, soit 8 000 € par an.



Contacts

Contact Fondation

M. Roman STEPHAN
fondation.utt@utt.fr

Contact Chaire

M. Patrick LACLEMENCE
patrick.laclemence@utt.fr

Contact ENSP

Commissaire divisionnaire Didier ROSSELIN
didier.rosselin@interieur.gouv.fr



Siège de l'école :
Saint-Cyr-au-Mont-d'Or
9 rue Carnot,
69450 Saint-Cyr-au-Mont-d'Or
Tél. : 04 72 53 18 50

Site de Cannes-écuse
46 rue Désiré Thoison,
77130 Cannes-écuse
Tél. : 01 64 69 35 00



Conception graphique : Guillaume Pereira - ENSP Communication - Crédits photo SICoP